

JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE MENTALE

"Une situation de souffrance et non pas de violence"

NOUVELOBS.COM | 10.10.05 | 15:07

par Jean Canneva,

président de l'Union nationale des amis

et familles de malades psychiques (Unafam)

Quels sont les préjugés auxquels sont confrontés les personnes atteintes d'un trouble psychique ?

- Le préjugé de base, c'est la maladie mentale. Nous avons voulu lui donner le nom de "trouble psychique" car l'image de la maladie mentale n'est pas bonne. Elle est liée au contexte asilaire d'autrefois, qui n'est aujourd'hui plus d'actualité. De nos jours, 95% des malades psychiques vivent dans la cité. L'hôpital reste un lieu de soins mais ce n'est plus leur lieu de vie. Va-t-on continuer à avoir une image stigmatisante de personnes qui vivent parmi nous?

Le problème vient du fait que les citoyens ne savent pas ce qu'est un trouble psychique. La loi du 11 février 2005, qui a réformé la loi de 1995 sur le handicap, a permis d'avancer en ce sens en ajoutant aux trois handicaps dits "classiques" - à savoir l'handicap moteur, sensoriel et mental- un nouvel handicap: l'handicap psychique.

Il se définit à partir de trois critères. L'intelligence tout d'abord: les personnes qui souffrent de troubles psychiques ne sont pas des déficients intellectuels, au contraire, elles sont souvent très intelligentes.

La médicalisation ensuite: ces personnes doivent prendre des médicaments en quantité importante, avec des effets secondaires notables. La variabilité enfin: contrairement aux malades mentaux, le comportement des malades psychiques est imprévisible, il peut changer à tout moment.

Ces malades représentent une population très importante en France, que nous avons évaluée à 600.000 personnes au moins. Il s'agit de personnes souffrant de pathologies très lourdes comme la schizophrénie et plus généralement toutes les formes de psychoses. Cette population n'inclut pas les personnes souffrant de dépression qui sont, elles, beaucoup plus nombreuses. Pourtant, le trouble de base est le même, à des degrés différents.

Que proposez-vous pour lutter contre ces discriminations ? Le fait d'en parler permettra-t-il de briser les tabous liés à ces maladies ?

- Nous avons demandé que l'accompagnement des malades psychiques soit inscrit dans la loi.

Cet accompagnement doit se décliner en six points: la continuité des soins, des ressources suffisantes, un hébergement, des lieux d'accueil et d'accompagnement pour tous les malades; si nécessaire, également une protection juridique et des activités adaptées. Ces points se retrouvent dans le plan de santé mentale préparé par le gouvernement.

La campagne que nous menons au niveau national s'inscrit dans cet ensemble. Il est important que nos concitoyens commencent à réfléchir sur ce sujet et qu'ils comprennent que la vie est possible pour les malades psychiques, à condition qu'ils soient accompagnés.

Il est vrai que le tabou est très fort autour de ces maladies. Les médias y contribuent d'ailleurs, en donnant une image dramatique de certains faits divers. Il faut compenser cette image dramatique par de l'information précise sur ces malades: dans la plupart des cas, ces personnes sont en situation de souffrance et non pas de violence.

Quelles sont les origines de ces pathologies ? Les traitements proposés sont-ils efficaces ? Comment les proches vivent-ils ces maladies ?

- Certaines personnes, de par leur fragilité, peuvent plus facilement tomber malades.

Mais il n'existe pas de cause déterminante. La maladie arrive subitement, elle vous tombe dessus et cela peut arriver à n'importe qui. Souvent, les troubles débutent au moment de l'adolescence.

Trois critères peuvent augmenter les risques de développer des pathologies psychiques: le non accompagnement, l'arrêt des médicaments et la prise de substances toxiques.

Les traitements sont indispensables. Ils sont efficaces dans le sens où ils calment. Mais la maladie est toujours là. On ne guérit jamais complètement de ces troubles, il faut donc apprendre à vivre avec. Voilà pourquoi nous souhaitons parler le plus possible de ce secteur: les gens concernés ont toujours du mal à comprendre ce qui se passe dans la tête de ces malades.

La situation dans laquelle vivent leurs proches est elle-aussi importante à souligner. L'entourage d'un malade psychique endure une souffrance particulière. La souffrance psychique ne doit pas être considérée comme un phénomène strictement médical, mais plutôt comme la difficulté de l'être humain à rester optimiste. C'est une maladie profondément humaine. Les personnes qui en souffrent sont à la fois des malades et des être humains hypersensibles, qu'il faut aider.

Ce ne sont pas du tout des gens à enfermer, mais plutôt des personnes qu'il faut soigner et accompagner.

**Propos recueillis par Chiara Penzo
(le lundi 10 octobre 2005)**